

DÉVELOPPEMENT DES ZONES APAISÉES DANS LES FAUBOURGS TOULOUSAINS ET DANS LES COMMUNES DE PÉRIPHÉRIE

OBJECTIFS

Favoriser la marche et l'usage du vélo et réduire ainsi le trafic automobile dans certaines zones

Document Source

Feuille de route 2018 - Action 22 (liée à l'action B8 du PPA)

Secteur concerné

Mobilité - Transports (Gestion des circulations)

Public concerné

Tout public

Pilote(s) de l'action

toulouse
métropole

Toulouse Métropole,
les 5 pôles territoriaux

DESCRIPTION DÉTAILLÉE

Le développement de zones apaisées permet de :

- Favoriser l'usage la marche et du vélo, encourager le report modal vers ces modes de déplacements et donc réduire le trafic automobile et donc la pollution atmosphérique.
- Améliorer la sécurité routière
- Améliorer le cadre de vie et la vie locale (moins de bruit, cohabitation plus agréable entre les modes doux et les véhicules motorisés en raison d'une vitesse de circulation plus faible, dissuasion du trafic de transit à emprunter ces voies)

Fin 2016, Toulouse Métropole recense plus de 700 km de zones apaisées (aire piétonne, zone de rencontre, zone 30), soit 54 km de plus qu'en 2015.

Tous les ans, de nouveaux secteurs sont réglementés et aménagés en zone apaisé.

CALENDRIER DE MISE EN OEUVRE

- Tous les ans des quartiers sont traités, selon les priorités politiques.

MOYENS MIS EN OEUVRE

- Le développement des zones apaisées se poursuit via les équipes des pôles territoriaux

Partenaires associés

Direction Mobilité Gestion Réseaux pour la « doctrine zones apaisées » (Pour la réalisation des aménagements)

FINANCEMENT

Estimation du coût global

Budget voirie des pôles territoriaux (enveloppe local)

Partenaires financiers



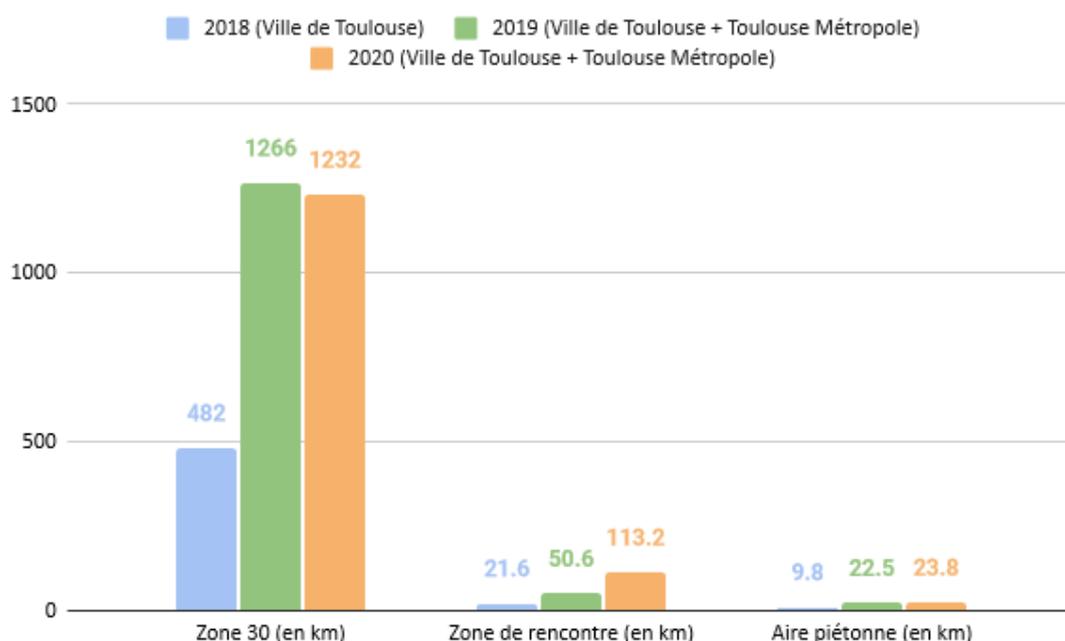
IMPACT SUR LA QUALITÉ DE L'AIR

Estimation de l'amélioration de la qualité de l'air Délai prévu pour la réalisation de ces objectifs escomptée

Les effets attendus de cette action n'ont pas été quantifiés.

INDICATEURS DE SUIVI

- **Nombre de km de zones apaisées réglementées par année et par type de réglementation (aire piétonne, zone de rencontre, zone 30) :** voir graphique ci-dessous
- **Comptages routiers avec relevés des vitesses avant/après sur certains lieux :** Données globales non disponibles



Commentaire général sur l'action et son avancement

Le développement de zones apaisées évolue progressivement. Des nouveaux quartiers sont traités chaque année.

Action qui s'inscrit dans la continuité

